

## L'UDAF de Loir-et-Cher accueille une nouvelle association dans son réseau

Le Conseil d'Administration de l'UDAF de Loir-et-Cher a agréé le 13 Octobre 2020, l' « Association pour les familles monoparentales de Loir-et-Cher », affiliée à la Fédération syndicale des familles monoparentales et créée en 2019 sur notre territoire. Notre union compte désormais 13 Mouvements adhérents visant à représenter et défendre les intérêts des familles loir-et-chériennes.

Présidée par Nina OULD AMI, ce nouveau membre actif à recrutement spécifique, a pour missions de représenter les familles monoparentales, de faire valoir leurs droits auprès des pouvoirs publics et des différents organismes et de promouvoir des services et des actions répondant aux intérêts de ces familles.

Les familles ayant ou ayant eu un ou des enfant(s) à charge peuvent solliciter l'association pour bénéficier d'une écoute, de conseils et d'un accompagnement dans les moments les plus difficiles tels qu'une séparation, une maternité en solo, une adoption en tant que célibataire, le décès d'un conjoint, etc. Des permanences, des temps festifs et des conférences verront prochainement le jour.

L'UDAF est heureuse de compter cette nouvelle association parmi ses membres, qui pourra apporter son expérience et son regard sur les besoins et les difficultés rencontrés par les familles monoparentales.

Quelques mots de Nina OULD AMI, Présidente de l'Association pour les familles monoparentales de Loir-et-Cher.

Nina  
OULD AMI



- **Bonjour Nina, pourriez-vous nous présenter les raisons qui vous ont donné envie de fonder une association dédiée aux familles monoparentales dans le département ?**

Ce souhait est né de la rencontre avec des membres de la fédération à la suite d'un colloque qui a eu lieu sur Paris en décembre 2017. J'y avais accompagné une amie. Les problématiques et les questions qui ont été soulevées m'ont donné à penser que beaucoup encore restait à faire pour accompagner les familles isolées et au-delà des questions d'ordre financière. Il a juste fallu un peu de temps pour que cela murisse et que le projet de création se concrétise dans notre Département. La situation des familles monoparentales en difficulté dans le 41 n'est pas plus désastreuse qu'ailleurs car il faut reconnaître que les soutiens sont nombreux et variés mais c'est plutôt la proximité et la réactivité qui pèche un peu, à mon sens. Et c'est ce sur quoi l'association veut travailler, en partenariat avec d'autres organismes tels que l'UDAF, le CIDFF, France-Victimes, les différents services du Département, les collectivités...

- **Actuellement, quels sont les projets de l'association ?**

Nous avons beaucoup de projets en effet qui ont principalement pour objectif de rompre cet isolement vivement ressenti par la plupart des familles monoparentales. La période sanitaire que nous vivons a mis un peu plus en exergue cette difficulté à créer ou à maintenir du lien ne serait-ce que pour échanger, profiter un peu de moments partagés avec d'autres. Cet aspect est d'autant plus important pour les parents solos. Nous souhaitons, par conséquent, privilégier les moments conviviaux, d'échange, de partage, d'entraide et pourquoi pas envisager des « Vacances Ensemble ». Et pour cela, les entreprises qui souhaitent nous aider seront, bien évidemment, les bienvenues. En même temps et cela va de soi, nous sommes et restons à l'écoute des difficultés pour que les familles qui en éprouvent trouvent au sein de l'association cette oreille attentive qui les écoutera aussi longtemps qu'il le faudra. C'est pourquoi les bénévoles qui voudront nous rejoindre seront, eux aussi, les bienvenus.

- **Depuis la crise sanitaire, avez-vous eu des remontées de parents sur leur quotidien ?**

Oui, il y a eu des remontées du fait d'un certain nombre de contraintes liées en particulier à la garde des enfants. Le fait de devoir choisir entre garder ses enfants ou aller travailler est un vrai dilemme pour les familles qui élèvent seules leurs enfants. Suivant sa situation financière, on s'en sort plus ou moins bien et dans le cas de beaucoup de familles monoparentales, c'est le moins qui a tendance à prédominer.

**Pour en savoir plus sur l'association, rendez-vous sur l'onglet « Expression des Mouvements ».**